



© Ville de Bordeaux

100%
EAC

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

15 NOVEMBRE 2022

+



ÉDITO

Depuis le 30 septembre 2022, la Ville de Bordeaux est officiellement labellisée « 100% EAC » pour une durée de 5 ans (2022-2027), par le ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation nationale. Ce label d'État, relevant du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle, est un atout de premier plan pour la Ville de Bordeaux. Elle incarne notre conviction, comme l'écrivait Stephen King, « que les graines semées dans l'enfance développent des racines profondes ».

Construire pour la jeunesse bordelaise ces racines profondes, construire pour elle une véritable politique émancipatrice luttant contre les inégalités, est la priorité de mon mandat. L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un formidable levier pour y parvenir. Elle contribue à développer la sensibilité, l'esprit critique, les connaissances et la maîtrise des langages (écrits, parlés, numériques, corporels...).

Notre conviction est profonde et notre objectif précis : 100% des enfants de nos maternelles et élémentaires doivent avoir accès à des parcours d'éducation artistique et culturelle. Cet objectif soutiendra la dynamique de création de l'écosystème artistique et culturel bordelais, en renforçant l'ancrage de la culture dans la ville, en multipliant les occasions de rencontres avec les œuvres d'art et les expressions culturelles comme avec les créateurs, les scientifiques et les professionnels de la culture, et en encourageant aussi les pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.

L'ambition de l'EAC est collective. La Ville de Bordeaux et l'ensemble de ses partenaires (rectorat, Direction régionale des Affaires culturelles, structures d'éducation populaire et acteurs de l'écosystème culturel bordelais) s'engagent à placer l'EAC au cœur du pacte républicain en faisant de cette politique culturelle, une clé de l'émancipation et de l'épanouissement individuel des jeunes bordelaises et bordelais.

Aujourd'hui mon engagement pour l'éducation artistique et culturelle porte une vision forte pour la culture. La culture ne doit pas être un entre-soi, un luxe. C'est une expérience collective et émancipatrice. Nous en avons la responsabilité, il faut créer un changement profond, indispensable auquel nous aspirons toutes et tous : celui d'une culture en partage.

Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux

L'éducation artistique et culturelle pour **TOUS** les écoliers bordelais

+

LA VILLE DE BORDEAUX S'EST ENGAGÉE À DÉFENDRE ET DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) POUR TOUTES ET TOUS, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE. LABELLISÉE « 100% EAC » PAR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, BORDEAUX VA PERMETTRE À TOUS SES ÉCOLIERS DE BÉNÉFICIER D'UN PARCOURS EAC.

Parce qu'il s'agit d'un des facteurs essentiels de compréhension du monde et de développement de l'esprit critique, pour une citoyenneté active des jeunes générations, développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est une priorité de la mandature.

L'ambition première de la feuille de route « pour une politique culturelle partagée » est en effet de « promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ». Ses objectifs principaux sont de donner à toutes et tous un égal accès à l'art, à la culture et aux sciences, de mettre en œuvre une politique prenant appui sur les 3 piliers de l'EAC et la prise en compte des 3 temps de la vie de l'enfant : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire.

Bordeaux labellisée 100% EAC, tous les écoliers concernés

En septembre 2022 Bordeaux a obtenu la labellisation « 100% EAC » pour une durée de 5 ans (2022-2027), après avis des services déconcentrés du Ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale.

Ce label d'Etat, relevant du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle, distingue les collectivités qui souhaitent porter un projet EAC de qualité pour 100 % des jeunes de leur territoire. La labellisation est une reconnaissance donnée à la Ville qui s'engage dans une démarche de généralisation de l'EAC à l'échelle de son territoire et ainsi répondre d'ici 5 ans aux objectifs fixés.

Pour être en adéquation avec le périmètre du territoire, il a été nécessaire de poser des priorités au niveau de la ville en privilégiant les quartiers prioritaires et un public cible : soit tous les élèves de maternelle et d'élémentaire (sur les 3 temps de la vie de l'enfant) ce qui représente près de 16 600 élèves.

Ainsi, chaque élève en école publique, au cours de sa scolarité (de la petite section à la grande section de maternelle, du CP au CE2 et du CM1 au CM2) bénéficiera d'un projet EAC. De plus, une attention particulière sera portée aux personnes accueillies au sein des structures sociales et médico sociales.

© Ville de Bordeaux



L'éducation artistique et culturelle

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE A POUR OBJECTIF D'ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS À LA VIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE. ELLE SE DÉFINIT PAR LA MISE EN PLACE DE PROJETS SUR LE TEMPS LONG, CORRESPONDANT AU TEMPS DE LA RENCONTRE, DE CO-CONSTRUCTION DE CONTENUS ET DEVANT RÉPONDRE AUX TROIS PILIERS SUIVANTS :

FAIRE :

pratiquer les arts dans le plus de domaines possibles

RENCONTRER :

éprouver, voir, entendre, découvrir des œuvres, fréquenter les lieux de culture et de sciences

S'APPROPRIER :

comprendre, réfléchir sur les expériences, parler, faire parler, susciter les commentaires, interpréter ses émotions et les exprimer

Véritable politique publique transversale, l'EAC est pilotée et coordonnée par la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Bordeaux, en lien avec les autres directions, notamment dans le cadre du Projet éducatif de Bordeaux.

Pensée suivant une logique de parcours, la mise en œuvre de l'EAC, en particulier **à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans**, s'appuie également sur l'implication de l'ensemble des acteurs de l'EAC que ce soit au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Éducation nationale et populaire, des équipements culturels et scientifiques ou encore des artistes, associations et opérateurs culturels, ainsi que des structures qui accompagnent des personnes en situation de handicap et du champ social.





Les acteurs et partenaires de l'EAC

Ville de Bordeaux : la direction générale des affaires culturelles (CAPC, musée d'Aquitaine, musée des Beaux-Arts, musée des Arts décoratifs et du Design, Museum - Sciences et nature, Jardin Botanique, bibliothèques, conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc, Le Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine), les Directions de l'Éducation, de la Petite enfance et des familles, des Sports, de la vie associative et de l'enfance, du Développement social urbain, des seniors, et les missions Égalité et Handicap.

Services déconcentrés de l'Etat

Éducation Nationale :

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde (DSDEN), Délégation Académique à l'Action Culturelle de Bordeaux (DAAC), corps d'inspection

Culture :

Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine

Autres services et opérateurs de l'État :

Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (via les centres d'accueil en charge du temps périscolaire et/ou extra-scolaire) ; Universités et grandes écoles ; Agence régionale de santé (ARS) pour les jeunes hospitalisés ou en situation de handicap

Collectivités territoriales :

le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde

Artistes, structures artistiques, culturelles et scientifiques du territoire

UNE STRATEGIE CO-CONSTRUITE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Dans le cadre du Forum de la Culture, l'EAC a fait l'objet d'un séminaire organisé en 3 temps par la direction générale des affaires culturelles, et les élus, dans l'objectif d'interconnaissance des partenaires de partage de la définition de l'EAC, de son périmètre d'intervention, de co-construction et de la mise en œuvre de cette politique publique.

Un réseau de professionnels issus de la communauté éducative, et de l'écosystème culturel et scientifique du territoire a été constitué. Il réunit **près de 450 personnes impliquées** dans la définition de l'EAC à Bordeaux et l'élaboration de la stratégie EAC est **déclinée en 9 actions**.

9 LES ACTIONS DE LA STRATEGIE EAC DE LA VILLE DE BORDEAUX

1. Adapter la Charte Éducation Artistique Culturelle à l'échelle de la Ville
2. Élaborer un outil à destination des professionnels permettant la mise en place, l'interconnaissance et servant de lieu de ressource de projets EAC
3. Expérimenter un "passeport" EAC à destination des élèves bordelais de 3 à 12 ans
4. Mettre en place des marrainages et des parrainages entre établissements scolaires, artistes, scientifiques et/ou lieux culturels.
5. Développer des résidences artistiques au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles.
6. Prendre en compte l'EAC dans les critères d'attribution de subventions aux associations.
7. Développer des actions hors-les-murs à destination des personnes «empêchées» (champs social, personnes en situation de handicap...)
8. Diversifier et augmenter l'offre de mallettes thématiques conçues par les bibliothèques à destination des classes maternelles et élémentaires de la Ville, des structures en charge de jeunes sur le temps périscolaire et la petite enfance
9. Activer un plan de formation à destination des professionnels

Focus

sur 4 actions déjà engagées

1

La prise en compte de l'EAC dans les critères d'attribution des aides au fonctionnement et au fonds d'aide à l'émergence et à l'expérimentation pour les associations culturelles.

Les associations portant essentiellement des projets d'EAC peuvent désormais être subventionnées. Depuis le lancement de ce fonds, 3 dossiers ont été instruits et ont pu être financés dans ce cadre.

2

La création d'une charte bordelaise pour l'Éducation Artistique et Culturelle.

La Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle, conçue par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, a été enrichie d'un préambule, de définitions des termes clés et de notions fondamentales partagées. Les articles ont été amendés pour inclure les spécificités du territoire, les droits culturels et les particularités liées à la vie des enfants de 0 à 3 ans.

Document de référence pour tous les projets EAC et tous ses acteurs, cette charte fixe les grands principes de l'EAC à l'échelle de la ville, en adéquation avec les valeurs des droits culturels, qui s'incarnent dans la valorisation du temps long de la relation, en intégrant le consentement de chacune et chacun, de la mise en place jusqu'à l'évaluation du projet. Elle définit les critères de l'action des établissements et associations pour la construction de parcours, en adéquation avec les thématiques suivantes :

- L'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs fondamentales du vivre ensemble ;
- L'éducation aux enjeux écologiques et climatiques ;
- L'éducation à l'égalité des genres ;
- L'éducation à la laïcité et la liberté d'expression qui sont fondamentales pour permettre à toutes et tous de construire leur propre personnalité ;
- L'éducation aux médias et à l'information et notamment aux risques auxquels s'exposent les jeunes en pratiquant et utilisant les réseaux sociaux ;
- La prise en compte et le développement des activités et dispositifs accessibles à tous les publics, y compris les enfants en situation de handicap ou allophones.

Cette charte tient lieu d'accord entre les parties dans le cadre des projets d'EAC.

3

La mise en place de marrainages / parrainages entre établissements scolaires, artistes et/ou lieux culturels.

Déployés dès cette année - avec l'objectif de marrainer ou parrainer tous les groupes scolaires d'ici 2026 - les marrainages / parrainages s'incarnent par l'accompagnement et le suivi par un artiste, une association ou un établissement culturel, d'une équipe pédagogique au sein d'un groupe scolaire pour tout type d'accompagnement culturel. Ils visent à créer un lien privilégié entre un artiste ou un lieu culturel et un groupe scolaire bordelais.

Les premiers marrainages / parrainages ont été initiés en septembre 2022 par :

- le Muséum de Bordeaux – sciences et nature et le Jardin Botanique de Bordeaux avec le groupe scolaire Marie Curie (quartier Chartrons / Grand-Parc / Jardin Public) et l'école maternelle Nuyens (quartier Bastide).
- le Musée d'Aquitaine et l'artiste Guillaumit avec l'école Thiers (quartier Bastide)
- le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux avec l'école Jules Ferry (quartier Caudéran).

4

Le développement de résidences artistiques au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles.

Organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle, les résidences artistiques mettent en lien des artistes et professionnels de la culture avec le public scolaire, permettant ainsi la découverte de l'univers de l'artiste et la participation à un processus de création.

L'objectif de la ville est de déployer d'ici 2026, 45 résidences artistiques au sein des établissements scolaires, des relais petite enfance et des crèches.

La première résidence artistique mise en place dans le cadre de la stratégie EAC à la ville de Bordeaux est celle de l'association EXTRA, portée par l'architecte Fanny Millard, au sein de l'école Modeste Testas (quartier Bordeaux Maritime). Le projet «l'architecture à ta mesure» s'adresse à tous les élèves de maternelles (8 classes) et propose de questionner le rapport des enfants à l'école, et leur capacité à s'y adapter, les invitant à en explorer les espaces en les mesurant avec le corps. Ce projet est en continuité avec les recherches artistiques de Fanny Millard dans le champ du livre-objet et de l'architecture.

Quelques chiffres

60

écoles maternelles

4

relais Petite enfance municipaux,
soit plus de 600 enfants

55

écoles élémentaires

16 600
élèves

34

établissements d'accueil du jeune enfant
municipaux (multi-accueil, crèches, services
d'accueil familial), soit près 1 100 enfants
de 0 à 3 ans

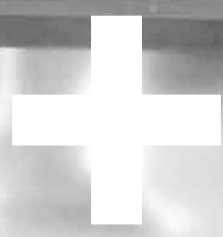
450

professionnels impliqués
dans l'EAC à Bordeaux





עולמות



CONTACTS PRESSE

Ville de Bordeaux

France-Laure Pons

07 61 85 53 72

Nicolas Corne

06 20 33 00 15

Service de presse

presse@mairie-bordeaux.fr

05 56 10 20 46

twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr

Préfecture de région

Sophie Billa - Laëtitia Masson :

pref-communication@girond.gouv.fr

05 56 90 60 18

DRAC

Manuela Bazzali

responsable communication

manuela.bazzali@culture.gouv.fr

05 57 95 02 56 / 06 12 69 06 44

Rose-Marie Bordillon

chargée de communication

rose-marie.bordillon@culture.gouv.fr

05 57 95 01 70

Région académique Nouvelle-Aquitaine

Valérie Courrech

directrice de la communication

06 15 56 12 84

José Billon

chargé de communication

06 20 08 50 03

communication@ac-bordeaux.fr